

RECU LE 15 DEC. 2022

Interpellation de M. Ahmed Mouhssin à Mme Barbara Trachte, Ministre-Présidente du Collège de la COCOF, chargée de la Promotion de la Santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique

Concerne: Le projet d'accord de coopération relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire

Madame la ministre,

Depuis de nombreuses années, la Commission communautaire française soutient les initiatives destinées à promouvoir l'Éducation à la Vie Relationnelle, Sexuelle et Affective. Le budget que la Cocof consacre au financement des animations pour les plannings familiaux au bénéfice de 25.000 élèves est de plus en plus conséquent, pour 2023, le montant budgété pour le soutien à l'EVRAS est d'un million d'euros, c'est à dire le double du budget de l'année 2019.

Depuis le 12 juillet 2012, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle fait partie des missions de l'enseignement obligatoire, comme le précise le Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, "la Communauté française pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, veillent à ce que chaque établissement (...) éduque à la vie relationnelle, affective et sexuelle"¹

Nous avons appris à travers la presse, que le 8 décembre dernier, un accord de coopération a été approuvé en première lecture par les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de Wallonie, et de la Commission communautaire française en vue de généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans l'enseignement ordinaire et spécialisé. Avec comme conséquence qu'à compter de la rentrée scolaire 2023, les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles se verront dispensés, via des opérateurs formés et labellisés, des animations EVRAS, soit relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle aux élèves, il s'agit d'une belle avancée que nous félicitons. En effet, l'EVRAS est un outil indispensable de prévention essentiel pour notre jeunesse, celui-ci vise à garantir et promouvoir la santé affective, relationnelle et sexuelle des enfants et jeunes dans un cadre plus global de promotion de la santé et de lutte contre les inégalités sociales de santé.

Étant donné la pluralité des acteurs impliqués dans les projets EVRAS, il est nécessaire de s'accorder sur un référentiel commun. Concernant la concrétisation des animations à la vie affective et sexuelle dans les classes, au sein du rapport de l'ULB réalisé en 2021 pour la Commission Communautaire française, 3 stratégies étaient proposées : le « modèle minimal », qui propose de mettre en place des animations dans trois niveaux distincts : en 6ème primaire, 2ème et 4ème secondaire avec un total de 12 heures, réparties en 6 animations par parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire, Pour les élèves de l'enseignement spécialisé, ce modèle

¹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les

structures propres à les atteindre,

Art. al°9 http://www.enseignement.be/download.php?do_id=401&do_check=IFDOQYXBKT

préconise un total de 15 heures pour 15 animations. Le coût total des animations pour le modèle minimal pour l'année 2023-2024 est chiffré à 1.708.06 d'euros. Le « modèle intermédiaire », quant à lui, suggère de mettre en place des animations dès l'école maternelle jusqu'en 6ème secondaire une année sur deux, ce modèle est budgété à 1.740.956. Enfin, le « modèle idéal » qui préconise de mettre en place des animations pour chaque année scolaire en commençant dès la 3ème maternelle, permettant d'assurer une continuité annuelle de l'EVRAS auprès des élèves, celui-ci est le plus coûteux, chiffré à 2.227.613 euros. ²

Dans le cadre de ce projet d'accord de coopération, gardons à l'œil que le budget qui y sera consacré ainsi que sa ventilation constitue un élément-clé de l'équilibre global et donc in fine de la pérennité du projet.

Nous nous réjouissons de ce futur accord de coopération, cette étape était essentielle afin de permettre à tous les élèves d'avoir accès à une éducation à la vie sexuelle et affective de manière équitable.

Madame la ministre, mes questions sont les suivantes:

- Quelles sont les modifications majeures de l'accord de coopération de 2013 comparé au projet d'accord en cours?
- Une série de balises ont été fixées dans le cadre du projet d'accord de coopération, pourriez-vous nous les énumérer et les présenter?
- Cet accord de coopération permettra-t-il de disposer d'un référentiel commun pour l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets EVRAS? Une labellisation des acteurs de l'EVRAS est-elle prévue au sein de ce projet d'accord de coopération?
- Concernant les 3 modèles évoqués par l'étude de l'ULB, c'est-à-dire, le modèle minima, le modèle intermédiaire et le modèle idéal, lequel va-t-il être mis en place suite au futur accord de coopération?
- Comment seront répartis les financements entre niveaux de pouvoirs?
- Quand pensez-vous que le projet de décret portant assentiment à cet accord de coopération sera transmis au parlement?
- Comment cet accord sera-t-il mis en œuvre concernant l'enseignement spécialisé?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin

Député Ecolo

